

RAPPORT ATELIER II

THEME : LES COMMISSIONS NATIONALES DE RECONCILIATION ET LA VULNERABILITE DES FEMMES EN MILIEU URBAIN

Les commissions nationales de réconciliations surgissent dans les pays qui ont connu une grave crise, généralement suite à des guerres. Comme leurs noms l'indiquent, c'est le régime en place qui en prend l'initiative. Il entend ramener les parties adverses à vivre une situation de paix afin que le développement du pays reprenne.

En règle générale, les régimes politiques en place nomment responsables, leur donne pour mission la restauration de la confiance perdue et la réparation des préjudices moraux subis. Mais dans ce processus les femmes apparaissent comme des laisser pour compte.

Les biens fondés de cet atelier qui est chargé d'examiner les questions et éventuellement de fournir des propositions.

Deux pays ont servi de référence au débat, le cas du mali et de la Syrie. Mais chemin faisant, d'autres pays ce sont reconnus dans ce processus et les intervenants ont évalué... On a pu constater qu'il existe deux cadres où ces débat ont lieu : le cadre officiel appelé Et le cadre ... d'initiation de tous moteurs.

I. COMMISSION NATIONALE DE RECONCILIATION CADRE OFFICIELLEMENT T RECONNU POUR UNE RECONCILIATION NATIONALE

a) Condition d'existence

Pour parler d'un processus de réconciliation, dès lors que dans uns pays un traité de paix est signé entre les parties adverses, en vue d'un désarmement des combattant.

Dans les pays en crise aujourd'hui pour cause de guerre, ce cadre existe comme ... au Mali, mais ce n'est pas encre le cas en Syrie.

L'Atelier II a donc travaillé sur les communications de Mme NENE SOUKOUBA, MME MANAL ALABDALLAT, M. PABLO TOSCO et les témoignages des participantes, ce qui abouti aux points suivants :

- La guerre quelle qu'elle soit à l'endroit où elle se déroule fait toujours les mêmes victimes, les femmes, les enfants, les personnes âgées et les handicapés. Surtout les femmes qui se trouvent aujourd'hui au cœur de nos préoccupations ;

La guerre entraîne les déplacements des populations qui deviennent des réfugiées et provoquent des déséquilibres de tous ordres dans les sociétés d'accueil ce qui élargit le champ des frustrations.

Aujourd'hui, de la Syrie qui est le nouveau théâtre des violences, les populations se sont déportées au Liban, en Turquie et en Jordanie créant d'énormes difficultés dans ces pays et les principales victimes sont soumis à toutes sortes de violences, semant la désolation partout : violences physiques, morales, psychologiques et socio-économiques.

- Violences physiques dues aux armes légères mais aussi aux missiles qu'ils tirent.
- Violences socio-économiques qui entraînent la misère par la destruction des biens matériels et de l'environnement.
- Violences morales et psychologiques occasionnées par la prostitution qui transforment les femmes en mendiante et les exposent aux maladies sexuellement transmissibles, au SIDA et aux grossesses non désirées, etc...

Dans une telle atmosphère qu'ont fait les commissions nationales de réconciliations pour protéger les femmes victimes de guerre en milieu urbain ?

a. CE QUI EST FAIT OU QUI CE FAIT

Le cas du Mali autour duquel nous avons largement échangé présente un cadre officiel récent « Dialogue et Réconciliation » avec des structures de règlement des conflits

Un cadre juridique soutient les trois premiers articles fondés sur la déclaration générale des droits de l'homme. Quelques actions ont été menées telle que l'organisation d'une caravane de sensibilisation qui a sillonné le pays. Mais beaucoup d'obstacles existent encore et qui freinent la réconciliation puisque les hommes en armes continuent les exactions en toute impunité.

- En ce qui concerne le cas de la Côte d'Ivoire, les agents du Ministère de la famille en la personne de Monsieur KOFFI SOCRATE ont parlé d'une cellule d'écoute qui existe dans ce ministère et qui a fonctionné en plein temps dans onze (11) communes d'Abidjan lors de la crise post-électorale. Il dit avoir reçu au moins 4000 cas. Le ministère tient à la disposition des femmes «Un Fonds Femme » qui octroie de petits crédits aux femmes pour les aider à combattre la misère, sans distinction de leurs origines.
- En Jordanie, ce sont les ONG qui octroient des crédits aux femmes sans distinction de leur origine.
- Pour ce qui est du cas Syrien ce qui a créée tant d'émotions au sein des participantes. Le processus demeure au degré zéro puisqu'on ignore à l'heure actuelle la tournure que prendra la guerre, dans ce pays où le régime en place est confronté à une opposition qui elle-même est divisées et où les organisateurs des droits des humains qui travaillent à la question résident en dehors. tout porte à croire que le processus de réconciliation aura du mal à se mettre en place. Par exemple au Liban où les organisations féminines ont beaucoup de pouvoir, il existe une réelle difficulté pour identifier les exilées syriennes par l'absence de camps de réfugiés. Ces dernières se fondant dans les populations autochtones, sont embauchées dans les domiciles comme domestiques ou dans les champs de vivriers comme manœuvres. Le phénomène est nouveau pour les organisations féminines qui cherchent un cadre juridique pour secourir les syriennes et leur offrir de meilleures conditions d'existence.

En règle générale, un constat s'est dégagé sur l'insuffisance de l'encadrement que les structures de règlement de conflits apportent en réalité. D'où les propositions que l'Atelier fait en vue d'une politique meilleure.

b. PROPOSITIONS ET RECOMMANDATIONS

Dans le souci de protéger les femmes en cas de conflits armés et de préserver leur dignité, l'Atelier II propose :

- Que les femmes soient intégrées comme il faut au processus de réconciliation et de résolution des conflits armés. Pour cela, il faut qu'il soit élaboré des critères de choix des membres de ces commissions
- Que la société civile soit fortement représentée dans les instances de décisions afin que, par sa position unique et légitime, elle facilite les processus d'arbitrage des conflits. Elle suivrait les différentes étapes d'un conflit et faciliterait l'avancée rapide de l'action sur le terrain.
- L'élaboration des codes de bonnes conduites et des mesures disciplinaires pour toutes les parties en conflits, en cas de résistance au processus de désarmement.
- Que les structures gouvernementales et étatiques s'impliquent réellement par le suivi et le contrôle dans les politiques de résolutions des conflits.
- Qu'il y ait une volonté d'élaboration, d'adoption et de mise en œuvre des textes relatifs à l'égalité des sexes et de politiques qui respectent, protègent et valorisent les droits humains de la femme
- Que les Nations-Unies élaborent un cadre juridique international pour assister les pays d'accueil des réfugiés, en cas de conflits armés afin d'atténuer les tensions qui peuvent surgir à cause du déséquilibre que ces nouveaux venus provoquent nécessairement et qui occasionnent la cherté de la vie.
- Que les gouvernements réduisent le budget alloué à l'armement militaire pour épargner les vies humaines.
- Que l'éducation de base donnée à la fille et au garçon dans les familles soit harmonisée afin que la fille ne soit plus confinée à l'exécution des tâches domestiques et qu'elle ait toutes les chances de s'épanouir comme le petit garçon.

Fait à Abidjan, le.....

ATELIER II